

CONSEIL MUNICIPAL de MÉDIS

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- Séance du 20 juin 2014 -

Compte rendu sommaire

affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A treize heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon convocations adressées dans les délais réglementaires, sous la présidence de Monsieur Yvon COTTERRE, Maire de Médis.

Étaient présents : Mmes/MM. ALEXIS Christophe – ARNUT Magali – ARRIGNON Stéphane – BOULETREAU Stéphane - COTTERRE Yvon – DELANNOIS Yan – GERMAIN Daniel – HUCHET Pierre – JEAN Bernard - KUCHCIAK Eric - LECLERCQ Geneviève – NOUGARÈDE Nathalie – PARONNAUD Fabienne - PLAT Angelina - POULAUD Isabelle (à partir du point « subventions communales 2014 ») - QUINTARD Claude - TILLET Delphine - VOLLETTE Corine.

Absents, excusés, représentés : BRILLET Jean (donne pouvoir à Yvon COTTERRE) - CANOVA Annick (donne pouvoir à Geneviève LECLERCQ) - GUENANTIN Marie-Laure (donne pouvoir à Nathalie NOUGARÈDE) - NEGER Ghislaine (donne pouvoir à Daniel GERMAIN) - RENOUX Eric (donne pouvoir à Stéphane ARRIGNON).

Nombre légal de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 18

Secrétaire de séance : Stéphane ARRIGNON

Date de convocation et de transmission : 13/06/2014

Date d'affichage : 13/06/2014

A 13 h 00 Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. L'assemblée municipale est appelée à procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. A l'unanimité, Monsieur Stéphane ARRIGNON est élu secrétaire de séance.

M. le Maire remercie l'assemblée et particulièrement ceux qui sont en activité pour leur présence à ce conseil qui se tient à une heure inhabituelle. Il ajoute « qu'il n'était pas facile de trouver le bon créneau entre ce conseil et la fête des écoles de ce soir ».

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2014

Le compte rendu de la séance du 2 juin 2014 est approuvé à 19 voix pour et 3 abstentions.

ELECTION DE 7 DELEGUES TITULAIRES ET 4 SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

VU le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 du Ministère de l'Intérieur portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014,

VU le décret précité fixant l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux au vendredi 20 juin 2014,

VU la circulaire NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 14-1211 DARLP/BLP du 5 juin 2014 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

VU l'annexe n° 2 dudit arrêté préfectoral fixant pour la commune le nombre de délégués titulaires à sept et celui des suppléants à quatre,

le conseil municipal se doit de procéder l'élection mentionnée en objet et met en place le bureau électoral ainsi composé :

Président du bureau : M. COTTERRE Yvon, Maire

M. ARRIGNON Stéphane, secrétaire

Mmes PLAT Angelina et LECLERCQ Geneviève (les deux conseillères municipales les plus âgées).

MM. ALEXIS Christophe et HUCHET Pierre (les deux conseillers municipaux les plus jeunes).

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que deux listes avaient été déposées, à savoir :

- Liste « AGIR POUR MEDIS »

- Liste GUENANTIN.

Sachant que le vote a lieu selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, les résultats de l'élection sont les suivants :

- Liste « AGIR POUR MEDIS » : 17 voix – 6 délégués titulaires élus :

- M. COTTERRE Yvon, délégué n° 1
- Mme CANOVA Annick, déléguée n° 2
- M. DELANNOIS Yan, délégué n° 3
- Mme ARNUT Magali, déléguée n° 4
- M. ALEXIS Christophe, délégué n° 5
- Mme VOLLETTE Corine, déléguée n° 6

- Liste GUENANTIN : 5 voix- 1 déléguée titulaire élue :

- Mme GUENANTIN Marie-Laure, déléguée n° 7

- Liste « AGIR POUR MEDIS » : 17 voix - 3 délégués suppléants élus :

- M. BOULÉTREAU Stéphane
- Mme POULAUD Karine
- M. BRILLET Jean

- Liste GUÉNANTIN : 5 voix - 1 délégué suppléant élu :

- M. HUCHET Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ENTÉRINE** les résultats de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

Monsieur DELANNOIS, Conseiller Municipal délégué aux associations expose que différentes associations communales ayant leur siège social sur la Commune ont déposé en mairie, un dossier complet de demande de subvention, au titre de l'année 2014. Une étude a été préalablement réalisée pour tenir compte de l'intérêt public local. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes aux associations définies ci-après :

ASSOCIATIONS MEDISAISES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014
- AMICALE SCOLAIRE	2 800 €
- OCCE COOP SCOLAIRE MATERNELLE	2 200 €
- ASM FOOTBALL	1 300 €
- AMICALE DES DOIGTS D'OR	480 €
- FOYER RURAL	1 300 €
- MODEL CLUB COTE DE BEAUTE	300 € + subvention exceptionnelle de 400 €
- LIBERTY DANCE	250 €
- ASERCAA (association des constructeurs Amateurs d'Avions)	200 €
- SPORT POUR LA FORME	500 €
Jeunes licenciés : 8,40 €/joueur (liste des licences fournies)	
- SPORT POUR LA FORME	21 joueurs x 8,40 € soit 176,40 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.

**Le Maire,
Yvon COTTERRE**

